



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 14 avril 2022 -

Délibération n°4.6.14/04/2022 relative au calendrier des interruptions pédagogiques et à l'amplitude de l'année universitaire 2022-2023

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption du calendrier des interruptions pédagogiques et de l'amplitude de
l'année universitaire 2022-2023**

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

*Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 13
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 19*

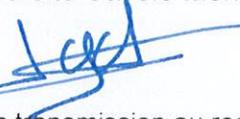
*Nombre de suffrages exprimés : 18
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 18*

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après
en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, le calendrier des
interruptions pédagogiques et de l'amplitude de l'année universitaire 2022-2023, tel que présenté
en séance et décrit en annexe.**

Chambéry, le 19 mai 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez



La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 16 JUIN 2022

Transmise au recteur le : 16 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*



CALENDRIER 2022-2023

PERIODES INTERRUPTIONS	SCOLAIRE	UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
TOUSSAINT	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022 matin	Du vendredi 28 octobre 2022 soir au lundi 7 novembre 2022 matin
NOEL	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 matin	Du vendredi 23 décembre 2022 soir au mardi 3 janvier 2023 matin
HIVER	Du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023 matin	Du vendredi 10 février 2023 soir au lundi 20 février 2023 matin
PRINTEMPS	Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023 matin	Du vendredi 7 avril 2023 soir au lundi 17 avril 2023 matin

Pour mémoire, jours fériés de l'année universitaire 2022-2023

- Toussaint : mardi 1^{er} novembre 2022
- Armistice 1918 : vendredi 11 novembre 2022
- Noël : dimanche 25 décembre 2022
- Jour de l'An : dimanche 1^{er} janvier 2023
- Lundi de Pâques : lundi 10 avril 2023
- Fête du travail : lundi 1^{er} mai 2023
- Victoire 1945 : lundi 8 mai 2023
- Ascension : jeudi 18 mai 2023
- Pentecôte : lundi 29 mai 2023
- Fête nationale : vendredi 14 juillet 2023



AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Année universitaire 2022-2023	
Date de pré-rentrée	A compter du Lundi 22 août 2022 au matin
Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters).	Mardi 25 juillet 2023
Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters).	Vendredi 29 septembre 2023
<i>Si le stage est prolongé au-delà du 29 septembre 2023, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i>	